

Plan de développement (Santé, Social et Handicap)

Commission SSHR de la FFE
Intégré à la Stratégie Nationale Sport-Santé 2025/2030.

Stratégie Nationale Sport-Santé 2025/2030:

1. 12 actions structurantes, regroupées en 5 objectifs

Objectif 1 : Mettre en place les conditions d'une pratique d'activité physique accessible à tous

Action 1 : Instaurer le mois de l'activité physique et sportive

Action 2 : Faciliter l'accès à une offre de sport-santé

Action 3 : Faciliter l'accès aux équipements sportifs pour la pratique du sport-santé

Action 4 : Renforcer les Maisons Sport-Santé et les positionner comme pivot du sport-santé sur leur territoire

Objectif 2 : Augmenter le niveau d'activité physique des jeunes à l'école et à l'université

Action 5 : Poursuivre la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire et en établissements sociaux et médico-sociaux

Action 6 : Développer l'activité physique des collégiens et lycéens éloignés d'une pratique régulière

Action 7 : Généraliser le déploiement d'initiatives sport-santé et de Maisons Sport-Santé dans les établissements d'enseignement supérieur

Objectif 3 : Sensibiliser les acteurs et développer l'activité physique dans le monde professionnel

Action 8 : Inciter les entreprises à proposer des dispositifs de promotion de l'activité physique et de lutte contre la sédentarité à leurs employés

Action 9 : Renforcer la place de l'activité physique et sportive dans les 3 versants de la fonction publique

Objectif 4 : Prévenir la perte d'autonomie des personnes avançant en âge par le sport-santé

Action 10 : Faire de la pratique de l'activité physique une priorité du premier mandat de la conférence nationale de l'autonomie afin de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées

Objectif 5 : Développer le recours à l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques

Action 11 : Prendre en charge l'activité physique adaptée pour le traitement des principales maladies chroniques

Action 12 : Former les professionnels du sport-santé, effecteurs et prescripteurs, à l'activité physique à visée de santé pour faciliter l'orientation des patients

AXE 2 : ÉCHECS ET ACCESSIBILITÉ

*** Les Échecs sont présents partout, sont constitués de clubs avec essentiellement de jeunes adhérents, les clubs ont des offres adaptées, sont bien impliqués dans l'accueil des personnes en situation de handicap, et peuvent travailler en partenariat avec de nombreuses structures.**

Les Échecs sont un sport très accessible, présent partout en France, le maillage est très important, avec plus de 900 clubs en état de fonctionnement (nous avons une moyenne de 90 adhérents par club, ce qui nous place en 6ème position sur les 54 disciplines sportives délégataires non olympiques).

En nombre de licenciés, nous sommes 8èmes en nombre de licenciés sur les 54 fédérations non olympiques.

Nous sommes la 6ème fédération délégataire non olympique, sur 54, à le plus utiliser le Pass'Sport, preuve de l'engouement des jeunes pour notre discipline.

A ce propos, nous sommes la 3ème fédération la plus jeune en terme d'âge des licenciés (21,9 ans alors que la moyenne des 54 autres est de 42,6 ans).

Plus de 60 clubs sont référencés dans le Handiguide des Sports (5ème plus grand référencement dans les 54 disciplines délégataires non olympiques).

Mais il faut le faire connaître en multipliant les promotions sur les sites Web, Réseaux Sociaux, Site Fédéral, et pousser les clubs à plus se référencer dans le Handiguide !!

Il est impératif de créer des créneaux gratuits destinés aux personnes en situation de handicap, afin de leur faciliter l'accès aux bienfaits procurés par les Échecs. L'argent ne doit pas être un frein pour bien se sentir et/ou se soigner.

De même, les clubs d'Échecs doivent pouvoir multiplier leurs offres dédiées au bien-être et à la santé mentale (entre autres) en démarchant les Maisons de Sport Santé (MSS), les universités, les entreprises.

Il faut mettre en avant le cadre de qualité procuré par les clubs : accueil bienveillant, inclusivité, horaires souples, cycles progressifs adaptés à chacun, etc.

Il convient de rendre visibles et repérables toutes ces offres, en se référençant à tous les sites possibles, locaux, comme nationaux.

La meilleure façon de se faire connaître et de pouvoir proposer ses offres en direct aux personnes concernées est de participer au mois de l'APS (Activité Physique et Sportive), en septembre.

On y retrouve un public en recherche d'activités, d'autres clubs avec qui partager des idées et des actions, des associations qui pourront réorienter leurs adhérents vers les Échecs ensuite, des établissements scolaires et médico sociaux qui seront les interlocuteurs privilégiés pour prévoir des interventions échiquéennes dans leur cadre.

Il faudra bien fixer clairement les objectifs attendus suivants pour la Santé : sensibilisation aux bienfaits de l'APS (définition de la santé par l'OMS : « état complet de bien-être physique, moral et social »), accessibilité des Échecs, adaptabilité, et bénéfices pour tous.

Il faudra bien fixer clairement les objectifs attendus suivants pour la Santé : sensibilisation aux bienfaits de l'APS (définition de la santé par l'OMS : « état complet de bien-être physique, moral et social »), accessibilité des Échecs, adaptabilité, et bénéfices pour tous.

*** Utilisation de terminologie officielle claire, label fédéral, maillage du territoire par des coordonnateurs locaux.**

Les Échecs ont intérêt à uniformiser les terminologies pour qualifier leurs offres de santé, dans un souci de clarté, sur toutes les plateformes possibles.

La Fédération aura son rôle à jouer aussi en référençant ses clubs sport-santé (création d'un LABEL), en poussant les clubs à faire des demandes ANS dans le domaine du Sport Santé, et en poussant à la diversification de coordonnateurs territoriaux Sport Santé afin d'aider au maillage des réseaux et mettre en relation les différents acteurs.

Ainsi, une meilleure lisibilité et une crédibilité de l'offre sont attendues, de même qu'une bonne orientation du public vers les structures adaptées.

*** Avoir ou pouvoir se faire prêter du matériel adapté pour les déficients visuels est impératif, de même que se faire référencer afin de faire connaître l'offre.**

Il convient évidemment d'avoir du matériel adapté afin de pouvoir accueillir toute personne en situation de handicap.

Pour les Échecs, il n'y a que des jeux pour déficients visuels qui se singularisent, car toute personne peut jouer autrement sur un jeu traditionnel.

Avoir un stock de quelques jeux est nécessaire, tout au moins pouvoir s'en faire prêter soit par un autre club, soit par sa structure référente (Comité ou Ligue).

La FFE se penche sur une commande de jeux par une entreprise française, financés en partie par la fédération et par un fond de dotation (dossiers en cours) afin de proposer du matériel à des coûts abordables.

Il conviendra ensuite de faire référencer ces jeux dans les cartographies existantes (date sport, collectivités, site fédéral, Handiguide où il est déjà possible de le faire d'ailleurs, etc.).

Avoir un petit matériel dans un club permet aux personnes concernées de ne pas avoir à déboursier d'argent pour jouer, permettant ainsi de toucher les personnes fragiles économiquement.

Cela permet aussi d'ouvrir les lieux de jeux à une pratique adaptée et de réduire les inégalités d'accès au Sport Santé.